

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2011

CP 11/06-09

L'an deux mil onze, le 30 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent ayant donné procuration de vote : M. Empociello.

PLAN D' ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE POUR 2011

Depuis 1990, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne participe au Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière en mettant en oeuvre ses propres actions ou, en soutenant d'autres initiatives, en particulier celles de certaines associations.

En 2011, le Département de Tarn-et-Garonne sera partenaire de plusieurs actions, notamment en faveur des jeunes. Outre l'action CENTAURE, le Département financera diverses opérations pour un coût total de **9 500 Euros**.

I - PROGRAMME LOCAL DE SECURITE ROUTIERE 2011

Enjeu « impliqués de 9 à 25 ans »

- Opération jeunes conducteurs « **Centaure** » pour 40 stagiaires de 16 à 25 ans. Le coût global de cette action s'élève à **2 000 Euros**.

- « **Sécurité dans les bus scolaires** » initiée par la Prévention Routière avec une participation de **2 000 Euros** (faire prendre conscience aux jeunes du danger relatif aux transports en commun).

- L'USEP organise, pour les enfants scolarisés en CE2, CM1 et CM2 des établissements affiliés et volontaires du département, une action baptisée « **P'tit Tour à Vélo** ». Durant le parcours, les règles de sécurité concernant le cycliste et la signalisation routière sont prises en compte. L'aide financière du Conseil Général de **1 000 Euros** provient de l'enveloppe globale de subvention de fonctionnement accordée à l'USEP qui a fait l'objet d'une inscription des crédits correspondants lors du vote du BP 2011, à l'article 657422, sous-fonction 21 du budget départemental.

Enjeu « Deux roues motorisées » : 25 interventions

Le Conseil Général participe activement à des actions d'éducation et de prévention auprès des jeunes utilisateurs de deux roues, soit dans les collèges, soit lors de rassemblements de motards.

En 2011, nous proposons de continuer ces actions notamment dans les collèges et lors des rassemblements motos (ex : Valence d'Agen, rallye gendarmerie, réunion de la Fédération des motards) comme en 2010. Une journée de sensibilisation spécifique aux deux roues motorisés, jumelée avec un forum des clubs motocyclistes du département, va être programmée à l'occasion de la semaine de la sécurité routière. La participation du Conseil Général est valorisée par la remise de lots tels que casques, contrôleurs de pression pneumatiques, filets attache casques, brassards fluorescents...

La réalisation de ces actions nécessite un montant de **2 900 Euros**.

- *Aide au fonctionnement des pistes de Prévention Routière* pour un montant de **1 000 Euros**. Cette subvention permet le financement, par la Prévention Routière, de récompenses et la participation aux frais nécessaires au fonctionnement des pistes.

Enjeu « alcool, drogue, comportements défectueux »

La Prévention Routière organise tous les ans l'opération « **Capitaine de Soirée** » en collaboration avec les discothèques, des clubs sportifs et le monde étudiant. Des lots (tee-shirts, bracelets fluorescents, éthylotests...) seront distribués. Cette action, désormais de portée nationale, s'adresse aux jeunes, entre 18 et 24 ans, qui fréquentent les boîtes de nuit et qui désignent un chauffeur sobre pour le retour de la soirée. L'implication du Conseil Général pourrait être marquée par une aide financière de **600 Euros**.

En conclusion, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la participation du Conseil Général dans le cadre du plan d'actions de sécurité routière 2011, pour un montant global de 9 500 € :

Programme local de sécurité routière 2011

. Opération jeunes conducteurs « Centaure » pour 40 stagiaires de 16 à 25 ans	2 000 €
. « Sécurité dans les bus scolaires » initiée par la Prévention routière	2 000 €
. L'USEP « P'tit Tour à Vélo »	1 000 €
(imputables sur la subvention de fonctionnement votée par l'Assemblée en faveur de cette association article 657422, sous-fonction 21)	
. Enjeu « Deux roues motorisées »	2 900 €
. Fonctionnement des pistes de prévention routière	1 000 €
. Opération « Capitaine de Soirée »	600 €

- Approuve les termes de la convention avec la société Centaure ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention, au nom et pour le compte du département ;
- Impute les dépenses correspondantes, à l'exception de celle liée à l'action conduite par l'USEP, à l'article 65684, sous-fonction 621, du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTIONS SECURITE ROUTIERE 2011

CP 11/06-09ann

RECAPITULATIF

Intitulé de l'opération	Financement spécifique Conseil Général à mobiliser	Participation du Conseil Général déjà incluse dans la subvention de fonctionnement des associations
Centaure - stage de conduite	2 000 €	
Sécurité dans les bus scolaires	2 000 €	
P'tit tour à Vélo USEP		1 000 €
Participation aux actions éducation et prévention, aux rassemblements motards	2 900 €	
Aide au fonctionnement des pistes (Prévention Routière)	1 000 €	
Capitaine de soirée	600 €	
	8 500 €	1 000 €
	9 500 €	

Le Président,